



La gazette d' Ettendorf

Le journal du village d'Ettendorf _ N°38 _ mai 2021

1. Le mot du maire

Chères Ettendorfoises, chers Ettendorfois,



L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes, malgré l'apparition tardive des rayons du soleil, présagent l'arrivée du printemps, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui continue de bouleverser notre quotidien. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet, car il est largement relayé par les médias, toutefois je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de vos proches. Je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Cet édito sera consacré à deux sujets majeurs, qui revêtent un caractère financier important, pour l'avenir de notre commune.

Les travaux concernant le regroupement scolaire d'Alteckendorf, Ettendorf, Minversheim et Grassendorf, ont enfin commencé. D'après les prévisions de chantiers, l'école et le périscolaire, devraient ouvrir leurs portes pour l'année scolaire 2023/2024. Nous ne sommes pas à l'abri de retards, mais désormais nous pouvons commencer à nous projeter. D'une part les parents d'élèves pourront tout doucement réfléchir à l'organisation au sein du cocon familial, d'autre part la commune pourra préparer le financement de cet établissement.

Afin de ne pas creuser davantage le taux d'endettement par habitant, nous avons décidé de lancer le projet de lotissement communal nommé Gaertel (ancien terrain de foot), avec l'appui d'un assistant maître d'ouvrage, pour nous accompagner dans nos démarches. Ce lotissement sera composé de 16 à 18 lots, les travaux de voirie débuteront cet automne. La commercialisation suivra son cours au second semestre 2021. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous consulter.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

Nicolas Rodriguez, Maire d'Ettendorf.

Sommaire :

1. Le mot du maire...p 1
2. Les évènements de ces derniers mois...p 2
3. Les principales décisions conseil municipal...p 3
4. La vie scolaire...p 5
5. La vie associative...p 8
6. Informations diverses...p 9
7. On vous présente...p 16
8. L'état civil...p 18
9. Infos pratiques...p 19

écllosion
nettoyage
plantation
renouveau
culture
soleil
semence
fleurs
pluie
couleur
promenade
abeille

2. Les événements de ces derniers mois

▪ Le traditionnel Osterputz



Le vendredi 26 mars, les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont nettoyé le parking du centre socio-culturel (lire plus loin). Le lendemain, l'équipe municipale a pris le relais pour nettoyer les abords de la mairie et les entrées du village.

▪ Décorations de Pâques



Suite aux retours positifs que nous avions eus cet hiver après les mises en place des décorations de Noël, le conseil municipal s'est à nouveau mobilisé pour réaliser des décorations de Pâques pour notre village.

▪ Célébration de la Passion de Jésus

120 personnes (enfants, parents et paroissiens) se sont rassemblées en l'église St Nabor d'Ettendorf, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, le matin du vendredi Saint, afin de célébrer la passion de Jésus.

La projection d'un dessin animé retraçant la passion de Jésus a été suivie par un temps de recueillement, animé au micro par Annick Littel, coopératrice à la pastorale des enfants au sein de notre communautés de paroisses « Au cœur de la Zorn », par Cathy Cromer, membre de l'équipe d'animation pastorale d'Ettendorf, accompagnées par Maryline Wild de Hochfelden à la guitare.



INFORMATION

La Paroisse St-Nabor d'Ettendorf indique à tous les nouveaux habitants et à tous ceux qui n'avaient pas répondu à la consultation de fin 2019, qu'ils peuvent télécharger le bulletin paroissial mensuel sur le site internet de la Communauté de Paroisses "Au Cœur de la Zorn" ainsi que toutes les informations sur la vie des paroisses :

Adresse site : <https://www.paroisses-aucoeurdelazorn.fr>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/aucoeurdelazorn>

3. Les principales décisions prises par le conseil municipal

Au cours des derniers mois, le conseil municipal a pris un certain nombre de décisions, dont les plus importantes sont rappelées ci-dessous. Toutes les délibérations sont consultables sur les sites internet de la commune :

[>>> Rubrique : Vie municipale >> Délibérations](http://ettendorf.payszorn.com)

[>>> Rubrique : Mairie >> Délibérations 2020-2026](https://www.ettendorf.fr/)

Séance du 15 février 2021 :

- Approbation du **compte administratif 2020**

RECETTES			DEPENSES		
Type	CA 2020	BP 2021	Type	CA 2020	BP 2021
Fonctionnement					
Impôts locaux	315 203	311 700	Frais généraux	116 892	146 900
Dotations/subventions État	114 438	115 040	Frais de personnel	47 999	64 900
Autres	32 470	32 475	Charges financières	16 629	15 000
Excédent reporté 2019/20	300 092	149 388	Autres (élus, SDIS, subv., etc...)	69 360	109 568
			Amortissements	35 838	35 850
			Atténuation produits (FNGIR, FPIC)	77 876	98 100
			Dépenses imprévues		15 000
			Virement à Investissement		123 285
	TOTAL	762 202	608 603	TOTAL	364 594
			Excédent fonctionnement	= + 397 609	608 603
Investissement					
Subventions et autres	264 521	47 508	Voirie	11 306	210 000
Récup. TVA et autres	180 199	18 600	Eglise, CSC, Mairie, Cimetière	24 075	4 743
Emprunts et assimilés	0	139 400	ComCom (PLUI, GEMAPI)		2 000
Amortissements	35 838	35 850	Remboursement emprunts	470 632	132 900
Affectation excédent 2019	74 028	248 221	Dépenses imprévues		15 000
Virement de Fonctionnement		123 285	Immobilisations		25 000
Immobilisations	1 734	25 000	Déficit reporté année 2019	296 528	
	TOTAL	556 320	637 863	Reste à réaliser 2019	2 000
			Déficit reporté année 2020		248 221
				TOTAL	804 541
				Excédent Investissement	= - 248 221
				SOLDE GLOBAL 2020 :	= +149 388

Les notes de synthèse (CA et BP) sont consultables sur le site internet de la commune.

- Vote d'une **subvention de 9000€ à l'association « Les Petits Lève-tôt »**. Celle-ci servira intégralement au paiement des heures de travail que l'employée de l'association effectue au restaurant scolaire.
- Décision de faire passer, à compter du 01/01/2022, le **taux de la taxe d'aménagement à 5%** sur l'ensemble du territoire communal. Exonération de 50 % de la surface de plancher créée pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- Suite à la délibération du 5 novembre 2020 approuvant la création d'un lotissement sur l'ancien de terrain de football, décision que ce lotissement portera le nom de « Lotissement Gaertel ». **Création d'un budget annexe « Lotissement Gaertel »**, dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement. Le prix de cession des terrains sera défini ultérieurement par délibération, en fonction du coût de réalisation de ce projet.
- Suite à la décision, en date du 5 novembre 2020, de **recourir aux services d'un assistant à maître d'ouvrage pour le projet de lotissement**, et à l'étude des différentes offres d'assurances à maître d'ouvrage, il a été décidé de confier cette mission à la société UBIKO SAS implantée à Soultzmatt.
- Suite à la réalisation par Electricité de Strasbourg d'un **diagnostic éclairage public**, décision de renouveler le réseau d'éclairage public. Le projet prévisionnel prévoit la mise en place d'une horloge astronomique, la fourniture et la pose de luminaires rue des Bouleaux, ainsi que le **remplacement des lanternes par des modèles à Led** dans le reste du village.

Séance du 29 mars 2021 :

- **Taux des taxes locales** : à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes. Décision à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,63% (soit le taux communal de 2020 : 13,46% + le taux départemental de 2020 : 13,17%)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54,74%
- **Adoption du budget primitif 2021** (lire ci-dessus).
- La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 permet le **transfert de la compétence « organisation de la mobilité »** des régions aux intercommunalités. Considérant que les diverses réunions d'information tenues tant au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qu'en visioconférence, n'ont pas permis d'éclairer les élus, en particulier en ce qui concerne les modalités de financement de ladite compétence, le conseil municipal a décidé de ne pas demander, pour le moment, que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se substitue à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir.
- **Adoption du plan de financement des travaux de renouvellement de l'éclairage public :**

Plan de financement	
Coût du projet	montant (€ HT)
Maître d'œuvre :	9.800 €
Travaux	196.000 €
Coût total du projet :	205.800 €

Financement du projet	
État : DETR	78.400 €
Electricité de Strasbourg	Redevance de concession
Rachat de CEE	10.317 € maximum
FCTVA	
Emprunt	107.283 €
Auto-financement	9.800 €

Les économies d'énergie ainsi réalisées devraient couvrir intégralement le coût de l'emprunt.

- **Lotissement Gaertel** : à l'arrière du lotissement, une partie de l'ancien stade n'est pas constructible (l'ancien terrain d'entraînement). Différentes options sont envisageables :
 - Vente de cette partie en complément des parcelles constructibles adjacentes.
 - Création de jardins communaux.
 - Création d'un espace partagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas vendre cette parcelle et de la conserver pour un usage qui reste à définir.

Séance du 3 mai 2021 :

- Etude de 4 **offres de crédit relais**, en vue de financer l'aménagement du futur lotissement communal. D'une durée maximale de 3 ans, ce crédit sera remboursé dès la vente des parcelles. C'est l'offre de la Caisse d'Epargne qui s'est révélée la plus avantageuse (taux fixe de 0,27 % ; possibilité de remboursement anticipé sans frais ni indemnités) et a par conséquent été retenue.
- **Analyse des offres de 3 bureaux d'études pour la maîtrise d'ouvrage du lotissement communal** : au regard des critères et de la pondération prévus au cahier des charges (disponibles sur <https://www.ettendorf.fr/cahier-des-charges-lotissement-gaertel/>), la proposition de la société AMS Ingénierie apparaît comme étant l'offre la plus avantageuse et a par conséquent été retenue.

- **Analyse des offres pour l'entretien des espaces verts et terre-pleins :** l'offre de la Sarl Vert la Terre, d'un montant de 10 350€ HT pour l'année 2021, a été retenue par le conseil municipal.
- La commune envisage de **recruter en contrat de service civique un jeune âgé de 16 à 25 ans**. Pour permettre ce recrutement, une demande d'agrément sera déposée auprès de l'agence du service civique. La mission d'intérêt général consistera à accompagner les enfants scolarisés à Ettendorf lors de temps scolaires ou périscolaires, par exemple :
 - au restaurant scolaire (encadrement d'activités ludo-éducatives)
 - à l'école : participation à des actions ou projets ponctuels (jardinage, semaine du goût, semaine du développement durable...)
 - à la garderie des Petits Lève-tôt: aide aux devoirs...
- Maintien pour 2022 de la **TCCFE (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité)** au même coefficient qu'en 2021.

4. La vie scolaire

■ Collecte Bouchons de l'espoir



L'association « Les Bouchons de l'espoir » collecte des bouchons en plastique, en liège et en liège synthétique dans le but de participer au financement de matériel médical pour des personnes en situation de handicap.

L'école élémentaire d'Ettendorf (03 69 02 31 29) est un des points de collecte. Les bouchons peuvent y être déposés les jours de l'école entre 12h et 14h ou par l'intermédiaire d'un élève.

Site internet de l'association pour davantage d'informations : www.bouchonsespoir67.fr

■ A la découverte des zones humides et des forêts des Vosges du Nord



Du 08 au 12 mars 2021, la classe de CE2/CM1/CM2 d'Ettendorf a passé une belle semaine à la découverte des zones humides et des forêts des Vosges du Nord.

C'est la Maison de l'Eau et de la Rivière (à Frohmuhl), en partenariat avec le Parc Régional des Vosges du Nord qui nous a accueilli sur son territoire.

L'objectif de cette semaine était de sensibiliser les élèves à la protection des zones humides : rivières, étangs, tourbières, forêts... et de leur environnement.

▪ Un potager à l'école



Depuis quelques semaines, l'école exploite le potager mitoyen à notre cour d'école qui appartient à M. Lutz.

Nous voulions remercier M. Lutz de nous mettre à disposition sa parcelle de terre. Nous avons, avec l'aide de la commune et de l'association des Ecoliers d'Ettendorf, qui a subventionné l'achat d'outils de jardinage, commencé le travail de jardinier : préparation de semis de graines de tomates offerts par M. Weiss Patrice, semis de courges, arrachage des mauvaises herbes, préparation de la terre, mise en place d'allées pour circuler.... Les maternelles ont même déjà semé des radis et les CP/CE1 des carottes et des haricots.

Nous nous réjouissons de la venue des beaux jours pour pouvoir mettre en sol nos plants qui sont très réussis !



▪ Prenons soins de notre planète !

Dans toutes les classes de l'école, un intervenant (monde et nature) est venu nous parler des déchets qui polluent la terre et les océans.



Nous avons ensuite appris à trier les déchets :

- Dans la poubelle jaune, il faut mettre les déchets recyclables : les cartons, les papiers, les bouteilles et les flacons en plastique, les déchets en métal.
- Dans le conteneur à verre, on met les bouteilles et bocaux en verre (pas de vaisselle cassée).
- Sur le compost, il faut mettre les déchets alimentaires (épluchures, coquille d'œufs...)
- Les autres déchets sont appelés « ordures ménagères » et sont jetés dans la poubelle noire.



Le vendredi 26 mars, les classes de CP-CE1 et CE2-CM ont participé au nettoyage de printemps dans le village. Derrière la salle polyvalente, nous avons ramassé beaucoup trop de déchets ! Nous avons trouvé et trié toute sortes de choses : du polystyrène, des fils électriques, des gravats, des sachets en plastique, des bouteilles, des canettes, des cartons... et même une machine à café !

Nous sommes fiers d'avoir nettoyé le village et nous espérons que tous les habitants prendront soin de notre village et de notre planète si fragile.

Nous comptons sur vous !

Les élèves de CP-CE1



5. La vie associative

■ La bibliothèque municipale d'Ettendorf



**Vous aimez lire, venez à la bibliothèque
Les bénévoles vous attendent !**

Nous vous accueillons tous les mercredis et samedis de 14h30 à 16h30 (au 1^{er} étage de la Mairie d'Ettendorf).

Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter gratuitement des livres (romans, documentaires, magazines, albums, contes, BD...), des CD, des vidéos.

En vous inscrivant à la bibliothèque vous pourrez avoir accès aux services de la BDBR (prêts de livres, CD, vidéos) et en vous connectant sur le site de la BDBR « ressources numériques » :

- écouter de la musique en streaming sur votre ordinateur, tablette ou smartphone, écoute illimitée et sans publicité,
- visionner des films en streaming ou en téléchargement (5 films par mois)
- télécharger des livres numériques sur votre liseuse, tablette ou ordinateur (10 livres simultanés),
- suivre des cours de langue et d'informatique,
- jouer à des jeux vidéo,
- accéder à une offre spécialement adaptée aux enfants de moins de 12 ans.



Comme chaque année, nous achèterons courant juin des livres pour renouveler notre fond propre. Une boîte à idées ainsi qu'un compte Facebook sont à votre disposition pour nous aider dans nos achats.

Nous recherchons des bénévoles :

« Le bénévolat c'est se faire plaisir, accroître la confiance en soi, gagner en indépendance, obtenir de la reconnaissance... »

Vous voulez rencontrer d'autres personnes
Vous désirez vous impliquer dans la vie locale
Vous avez envie d'occuper votre temps libre
Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture

Alors pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin de vous pour faire vivre la bibliothèque

Les activités en bibliothèque sont très variées : accueil des publics, prêt de documents, informatique, animations, achat et équipement des documents...

Nous nous tenons à votre disposition pour satisfaire votre curiosité.



L'équipe de la bibliothèque

▪ Le club de l'amitié

Le **club de l'Amitié**, a comme toutes les associations arrêté toutes ses activités depuis plus d'1 an pour cause de Covid. Nous ne savons pas à quel moment celles-ci pourront être reprises.

Néanmoins, nous vous rappelons que le club est ouvert à toute personne, sans condition d'âge. La bonne humeur et l'envie de partager un moment convivial sont les seuls critères requis. Nous espérons que les anciens membres auront envie de se retrouver et que de nouveaux membres nous rejoindrons.

En attendant des jours meilleurs, portez vous bien et prenez soin de vous.

▪ US Ettendorf

L'**US Ettendorf** tient à vous informer que l'**OpenAir** pour le jubilé des 5 ans de scène de ROBIN LEON, initialement prévu le 18 juin, est décalé au **vendredi 3 septembre 2021**.

Nous vous rappelons le super programme à l'affiche :

- Andy Borg
- Anna Carina & Stefan Mross
- plein d'autres surprises...

L'événement se déroulera sur l'ancien stade de football.

Tarif : 25€

Billetterie : 03 88 07 67 62 ou 06 14 58 79 78

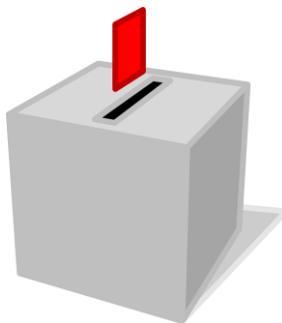


Par ailleurs, l'US Ettendorf serait ravi d'accueillir toute personne intéressée par la vie du club et susceptible de rejoindre son comité (nous contacter aux numéros ci-dessus).

Sportivement vôtre !

6. Informations diverses

▪ Elections départementales et régionales



Les élections départementales et régionales se dérouleront les **dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h**.

En raison de la crise sanitaire, le bureau de vote sera installé au centre socio-culturel et les gestes barrières seront strictement appliqués. L'équipe municipale se tient à la disposition des personnes âgées isolées, ne pouvant se déplacer, et vous propose de vous véhiculer.

Pour bénéficier de ce service, merci de bien vouloir vous signaler auprès de Mme Corinne Leonhart, secrétaire de mairie.

▪ Déchets recyclables



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de la Zorn

INFORMATIONS

Réduire ses déchets ?



Le saviez-vous ? Les poubelles du territoire du Pays de la Zorn contiennent entre 20 et 30% de déchets organiques qui pourraient être compostés, soit environ 25 kg/habitant/an.

Le compostage permet de valoriser les déchets organiques de nos poubelles. En suivant quelques règles simples, vous obtiendrez au bout de quelques mois du terreau pour votre potager ou vos plantes en pot. En y plaçant vos tontes vous réduirez également vos passages en déchèteries.

En plus d'enrichir votre sol, vous participez à préserver l'environnement tout en réduisant la quantité de déchets à traiter. Lancez-vous !

Composteur en vente à la Maison du Pays de la Zorn (20 €)*



Horaires d'ouverture des déchèteries :

Bossendorf

- Mardi et jeudi : de 14h à 17h45
- Samedi : de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Mutzenhouse

- Lundi et mercredi : de 14h à 17h45
- Samedi : de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Attention à ces erreurs :

Les déchets ci-dessous ne vont pas dans le bac de tri



Sacs et films plastique



Barquettes plastiques



Essuie-tout



Gants latex



Masques chirurgicaux



Pots de crème

* uniquement payable par chèque

Merci aux équipages de collecte



RAPPEL DES JOURS ET HEURES DE RAMASSAGE DES BACS

☒ Pour le **bac gris (ou noir)** de 140L pour la plupart, un ramassage a lieu **tous les lundis**. Si votre bac est plein et/ou si vous voulez le faire ramasser, il y a lieu de le sortir le dimanche soir.



Le 24 mai (lundi de Pentecôte) étant férié, le ramassage aura lieu le mardi 25 mai 2021.

☒ **Pour le bac** (ancien bac) avec **couvercle jaune ou autocollant jaune de collecte sélective**, un ramassage est prévu chaque jeudi des semaines paires.

Les jeudis concernés sont les suivants jusqu'à fin septembre 2021 :

- Juin 2021 : jeudis 3 et 17
- Juillet 2021 : jeudi 1, **vendredi 16** et jeudi 29
- Aout 2021 : jeudis 12 et 26
- Septembre 2021 : jeudis 9 et 23.

En cas de jour férié dans la semaine, le ramassage est reporté au vendredi suivant.

En raison de l'heure de ramassage, entre 4h et 11h, il y a lieu de sortir le bac dès le mercredi soir.

Le calendrier de collecte 2021 est disponible sur le site <https://ettendorf.payszorn.com>

Comme annoncé dans le flash info du mois de mars, le concours de fleurissement sera reconduit cette année.

Vous trouverez, ci-dessous, le règlement du concours 2021 :

Article 1 – Objectif

Le concours a pour ambition d'encourager le fleurissement du village et ainsi préserver le cadre de vie des villageois.

Article 2 – Périmètre

Il est ouvert à tous à l'exception des membres du conseil municipal.



Article 3 – Modalités

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour participer au concours. Les membres du jury effectueront des passages dans toutes les rues de la commune pour identifier les maisons fleuries.

Article 4 – Visibilité

Le jury ne pouvant entrer dans les jardins, le fleurissement (balcons, fenêtre, façade...) devra être visible de la rue.

Article 5 – Critères de sélection :

Le concours concerne le fleurissement de l'été. Le jury se déplacera à l'improviste au courant du mois de juillet, voire début août, afin de sélectionner les maisons éligibles au concours et attribuer des notes aux maisons fleuries. Plusieurs critères d'appréciation entrent en ligne de compte : la qualité et la quantité du fleurissement, l'originalité, l'harmonie des couleurs et l'entretien du fleurissement.

Article 6 – Evaluation des réalisations

Une note, selon les critères ci-dessus, sera attribuée à chaque maison retenue. Un classement des participants sera établi. Il se définira de la façon suivante :

Prix d'excellence – Prix d'honneur – Félicitations- Encouragement



Les récompenses seront attribuées en fonction de ce classement.

Article 7 – Composition du jury

Le jury est composé des conseillés municipaux, membres de la « commission cadre de vie ».

Article 8 – Attribution des prix :

Les récompenses seront attribuées sous forme de bons d'achats dans une jardinerie locale, qui reste à définir. Tous les participants seront conviés au vin d'honneur pour la remise des prix des lauréats. Une invitation leur sera remise.

Article 9 – Droit à l'image

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes maisons. Les photos ne seront publiées qu'avec l'autorisation des lauréats (bulletin municipal, site internet de la commune).

Il est possible, pour les habitants qui ne souhaitent pas participer à ce concours, de se manifester auprès du secrétariat de mairie.

Article 10 – Règlement

Le règlement est valable pour l'année 2021. Il pourra être modifié si le concours est reconduit les années suivantes.

Pour le plaisir de tous, fleurissez votre été !

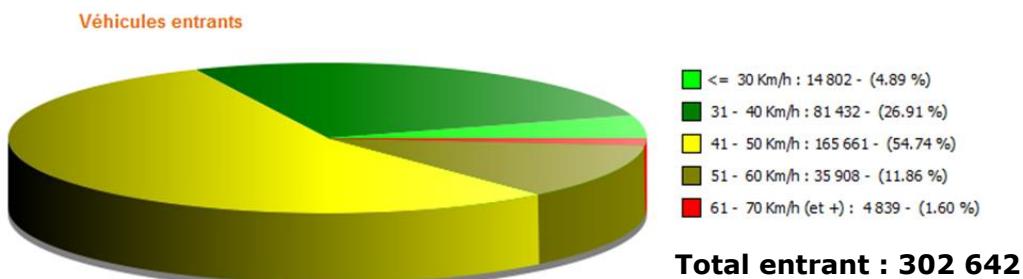
Merci pour les efforts fournis afin d'améliorer notre cadre de vie.

▪ Relevé des radars pédagogiques par entrée

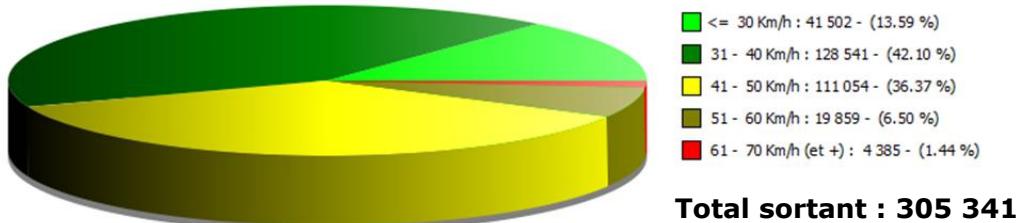
Entrée Alteckendorf

On ne regrette de rouler trop vite que lorsqu'il est trop tard. La vitesse excessive est un facteur aggravant d'accidents.

Répartition des véhicules par tranche de vitesse

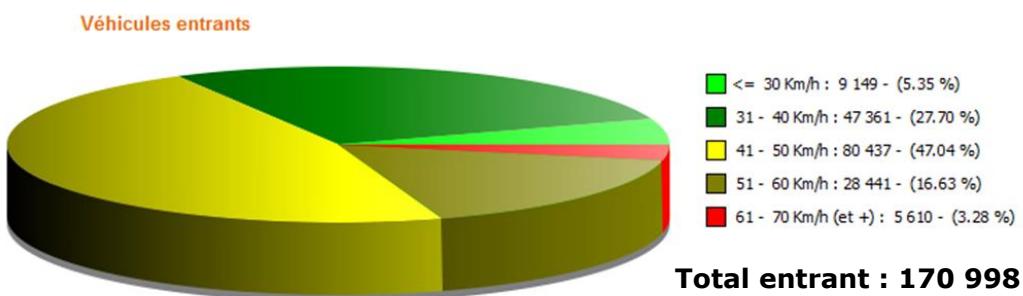


Véhicules sortants

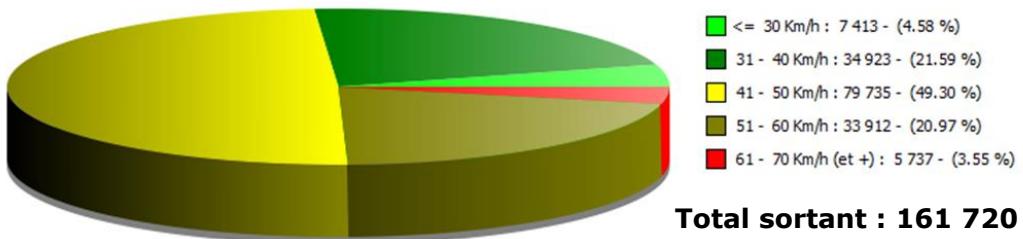


Entrée Buswiller

Répartition des véhicules par tranche de vitesse



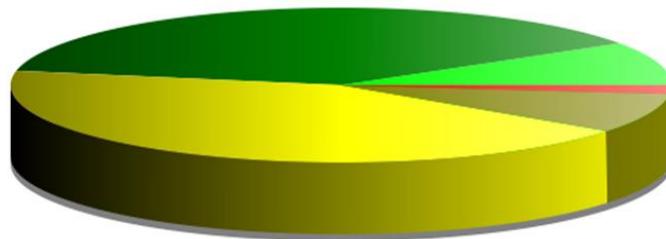
Véhicules sortants



Entrée Ringeldorf

Répartition des véhicules par tranche de vitesse

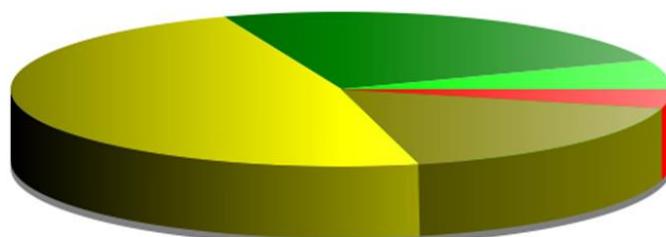
Véhicules entrants



<= 30 Km/h : 19 908 - (9.10 %)
31 - 40 Km/h : 82 976 - (37.92 %)
41 - 50 Km/h : 93 795 - (42.86 %)
51 - 60 Km/h : 18 147 - (8.29 %)
61 - 70 Km/h (et +) : 3 997 - (1.83 %)

Total entrant : 218 823

Véhicules sortants



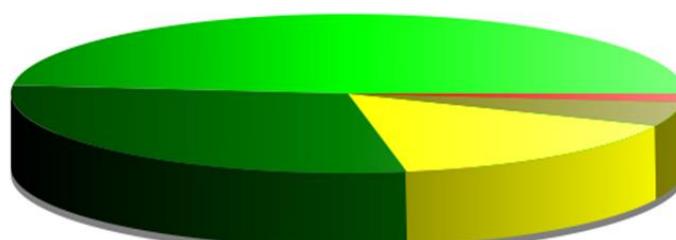
<= 30 Km/h : 14 767 - (6.16 %)
31 - 40 Km/h : 59 064 - (24.62 %)
41 - 50 Km/h : 115 194 - (48.03 %)
51 - 60 Km/h : 41 247 - (17.20 %)
61 - 70 Km/h (et +) : 9 590 - (4.00 %)

Total sortant : 239 862

Entrée Ringendorf

Répartition des véhicules par tranche de vitesse

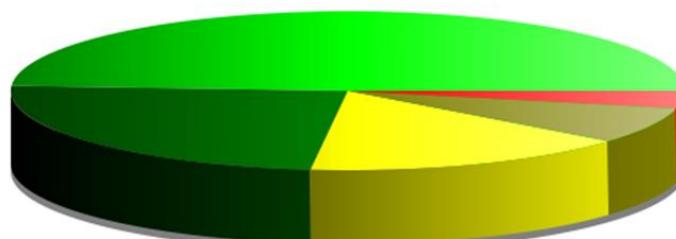
Véhicules entrants



<= 30 Km/h : 25 722 - (48.35 %)
31 - 40 Km/h : 15 669 - (29.45 %)
41 - 50 Km/h : 8 275 - (15.55 %)
51 - 60 Km/h : 2 607 - (4.90 %)
61 - 70 Km/h (et +) : 931 - (1.75 %)

Total entrant : 53 204

Véhicules sortants



<= 30 Km/h : 24 820 - (49.01 %)
31 - 40 Km/h : 12 272 - (24.23 %)
41 - 50 Km/h : 8 013 - (15.82 %)
51 - 60 Km/h : 3 740 - (7.39 %)
61 - 70 Km/h (et +) : 1 795 - (3.54 %)

Total sortant : 50 640

Soyons responsables, réduisons notre vitesse !



IL INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS !

POURQUOI ?

Qu'il s'agisse de feuilles mortes, tailles de haies, d'arbustes, de résidus d'élagage ou de débroussaillage, brûler ses déchets verts est formellement interdit par la loi et expose les contrevenants à **une contravention pouvant aller jusqu'à 450€**.

Plusieurs raisons ont conduit les autorités à en interdire le brûlage :

- le risque d'incendie, surtout par temps sec et en zone habitée
- la pollution générée : contrairement aux idées reçues, le brûlage des déchets verts n'est pas naturel. Il produit des particules fines, contribue à l'effet de serre et génère des gaz nocifs pour l'environnement
- les fumées et nuisances olfactives créent régulièrement des conflits de voisinage.

Il est également interdit de déposer ses déchets verts dans la nature, ceci étant considéré comme un dépôt sauvage d'ordures ménagères.

QUE FAIRE ALORS DE SES DÉCHETS VERTS ?

* Déposez vos déchets verts en déchèterie ou au point déchets verts : Vos déchets verts seront alors valorisés et retourneront à la terre, par exemple sous forme de broyat.

Avec le badge d'accès, vous pouvez aller dans les déchèteries de Bossendorf et de Mutzenhouse qui acceptent les déchets jusqu'à 2m³ par passage. Les 16 premiers passages annuels dans les déchèteries sont gratuits.

Si vos déchets verts sont plus importants, ils peuvent être déposés au Point déchets verts, rue du Canal à Dettwiller.

Attention, avant de s'y rendre, il faudra obtenir un badge d'accès. Pour cela, il est nécessaire de se rapprocher du SMIC TOM de Saverne (tel : 03.88.02.21.20 – adresse : 10, rue Zornhoff) en vous munissant d'une facture d'ordures ménagères de la CCPZ. *La carte d'accès coûte 15€ et permet 12 passages sur l'année.*

Les déchets peuvent également être déposés chez SPRINAR COMPOTECH, rue de la Moder à Niedermosel. Pour les habitants d'Ettendorf, le prix est de 35,17€ la tonne. Le véhicule est pesé à l'entrée et à la sortie et le prix payé est calculé au réel déposé.

* Utilisez vos déchets verts dans votre jardin : ils deviennent une ressource !

- Le compostage : il vous permet de traiter une partie de vos déchets pour en faire un précieux amendement organique en vue d'améliorer la qualité de votre sol et donc la pousse des plantes et la production de fruits et légumes. Des composteurs sont disponibles à la vente, au prix de 20€ auprès de la CCPZ.
- Le paillage : utilisez directement vos feuilles mortes et résidus de tonte pour pailler votre sol et ainsi l'enrichir. En outre, le paillage protège le sol de l'érosion, limite la pousse des mauvaises herbes, et retient l'humidité, vous évitant ainsi de nombreux arrosages.
- Le broyage : en broyant vos déchets verts, vous disposez d'un «broyat» qui peut être utilisé soit pour pailler votre jardin, soit pour être mélangé à votre compost. Dans le composteur, le broyat agit comme un structurant, améliore la circulation de l'air et apporte de la matière carbonée.

Plus d'informations sur le site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

Site internet de la déchèterie et du point déchets verts :

<https://www.payszorn.com/environnement/gerer-ses-dechets/decheteries/> et

<https://www.smictomdesaverne.fr/decheteries-fixes/>

■ STOP AUX DÉPOTS SAUVAGES !

Des dépôts sauvages ont dernièrement été constatés dans les rues de notre village, à proximité du centre socio-culturel ou dans les chemins ruraux...



Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quels qu'en soient la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. **Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975** mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Les dépôts de déchets qui forment les décharges sauvages sont encore omniprésents dans nos campagnes, nos forêts ou aux abords des routes. L'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques.

Une décharge sauvage représente une menace pour les espèces animales et végétales. Elle présente des risques de départ de feu. Les déchets souillent nos paysages et donnent une mauvaise image de la région.

Les déchets doivent impérativement et obligatoirement être jetés dans une poubelle ou être amenés en déchèterie. **Tout abandon de déchets dans la nature est puni par la loi.** Les sanctions contre les contrevenants diffèrent en fonction des cas :

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de **68 euros** (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'[article R632-1](#) du Code pénal repris par l'[article R.541-76](#) du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de **1.500 euros** (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'[article R635-8](#) du Code pénal repris par l'[article R541-77](#) du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : **2 ans de prison** et/ou **75.000 euros** d'amende, selon [article L541-46](#) du Code de l'environnement.

Le constat d'un dépôt illégal de déchet appartient généralement au maire de la commune, qui dispose des pouvoirs de police nécessaires pour mettre fin au trouble et adopter des sanctions. Toutefois, en tant que particulier, il est possible de signaler une décharge sauvage auprès de la mairie, en transmettant la localisation de cette dernière, et au besoin des photos. **Respectons la nature et notre cadre de vie !**

7. On vous présente ...

Cette nouvelle rubrique va pour ce numéro printanier, vous ouvrir les papilles et vous présenter une jeune femme originaire de notre village ...

Pour ce second numéro, nous sommes allés à la rencontre d'Isabelle Kuntzel.



Isabelle est native du village, elle a 35 ans, et est passionnée de cuisine, nous allons ici partager avec elle cette passion et son aventure dans une célèbre émission culinaire....

Après quelques échanges de mails, COVID oblige ! Nous avons pu rencontrer Isabelle. C'est chez elle, qu'elle nous a reçus et où nous avons pu passer un moment gourmand !!

Isabelle nous parle d'elle, elle est originaire et habite à Ettendorf. Elle est mariée, et a deux enfants, Mathilde et Paul.

Isabelle exerce la profession d'infirmière Anesthésiste et travaille au bloc opératoire de l'hôpital civil de Haguenau.

La cuisine une passion depuis toujours pour vous Isabelle ?

« Ma grand mère maternelle ainsi que ma maman m'ont appris les bases des recettes alsaciennes traditionnelles. Dans mes recettes, je respecte les produits locaux et je privilégie au maximum leur saisonnalité. »

Cette passion est présente au quotidien pour vous ?

« Je cuisine tous les jours. C'est un challenge, pour moi, de gâter mes enfants, mon mari, ma famille et mes amis. J'essaie de leur proposer des recettes traditionnelles revisitées. J'aime faire plaisir et j'aime partager ma cuisine.

Je partage les recettes et mes innovations sur mon site Instagram et Facebook. »



"Top chef" ... comment naît l'idée de vous y inscrire ?

« J'ai toujours été passionnée par la cuisine. De ce fait, j'invite régulièrement mes amies et j'essaie d'innover mes plats que je présente.

Ce sont elles qui m'ont inscrites à objectif top chef à mon insu. »

Que conservez-vous de cette expérience ? Était-ce une bonne expérience ?

« Expérience riche, qui m'a permis de faire des rencontres que je n'aurais jamais eu l'occasion de vivre si je n'avais pas participé à « Objectif top chef ». »

J'ai eu l'occasion de partager ma passion avec le chef Cédric Deckert du restaurant étoilé la Merise à Laubach, qui m'a coachée pour ce concours. Il m'a accompagnée et rassurée pour la rencontre avec Philippe Etchebest.

J'avais vraiment envie d'aller au bout de cette expérience malgré la période covid ou j'ai été également très engagée à l'hôpital en tant qu'infirmière anesthésiste.

Effectivement, souvent je sortais de 12h de garde et je partais directement à Bordeaux pour le tournage.

Là aussi, c'était nouveau pour moi, de cuisiner devant les grands chefs avec les caméras devant moi, suivi de longues heures d'interviews, j'avoue que c'était stressant.

De nature curieuse et engagée, j'avais envie de réussir les épreuves.

J'ai eu l'occasion de rencontrer Philippe Etchebest, sacré personnage ! Camille Delcroix, Stéphanie Lequellec ... »

Cette expérience a-t-elle impacté votre vie ensuite ?

« Ça ne serait pas honnête de dire que cela n'a pas impacté ma vie puisque très régulièrement je suis sollicitée pour être débauchée par de grands restaurants. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion avec Cédric Deckert de découvrir les grands restaurants à Paris (« La scène, Jules Verne » à la tour Eiffel) en présence de Philippe Etchebest et Brigitte Macron.

Je suis consciente qu'il est trop tôt, pour moi, pour me lancer dans une telle aventure, je suis maman de deux enfants en bas âge qui ont besoin de stabilité et de présence. »

Avez-vous d'autres projets autour de la cuisine??

« Des projets sont en train de mûrir mais il faut attendre le bon moment... »

Nous patienterons donc encore un peu pour vivre de nouvelles aventures culinaires avec Isabelle et lui souhaitons d'accomplir ses rêves de cuisine.

*Voici la recette « Top Chef » ...
Appétissant, non ?*



Quelques petites astuces d'Isabelle pour nous guider Ou une recette ??

Tarte Rhubarbe Fraises Meringuée d'Isabelle



La pâte sucrée

100g de beurre tempéré
100g de sucre glace
1 œuf
250g de farine

Dans un saladier, battre le 1 œuf
beurre en pommade et y ajouter

le sucre glace. Mélanger beurre Dans un saladier,
et sucre jusqu'à l'obtention d'un mélanger tous les
mélange homogène. ingrédients et placer le
Ajouter la farine tamisée et mélange obtenu dans le
mélanger sur le plan de travail fond de tarte refroidi, y
en « crémant » pour former une placer quelques fraises
boule.

Mettre la boule au réfrigérateur lamelles et remettre à
30 min.

Étaler ensuite la pâte dans un
moule beurré et le placer 30
min. au congélateur.

Préchauffer votre four à 175°C
et y mettre la pâte encore
congelée à cuire pendant 30
min. Cela évitera que la pâte ne
lève !

La crème d'Amandes

75g de poudre
d'Amandes
75g de farine
75g de sucre
75g de beurre tempéré

Dans un saladier, mélanger tous les
ingrédients et placer le
mélange sur le plan de travail fond de tarte refroidi, y
en « crémant » pour former une placer quelques fraises
couper en lamelles et remettre à cuire pendant 10 min au
four.



La compotée de Rhubarbe

500g de Rhubarbe
100g de sucre

Éplucher la rhubarbe et la couper en petits tronçons.

Les placer dans une casserole et faites cuire à feu doux pendant 45 minutes.

Ne pas mixer la compotée, au risque de perdre un peu de mâche sur la tarte.

Une fois la compotée finie, la verser sur le fond de tarte crémé.



La meringue Italienne

200 de sucre (pas sucre glace)
80g d'eau
100g de blanc d'œuf

Dans une casserole, cuire le sucre et l'eau jusqu'à ébullition, quand la préparation boue, compter 1 minute. Pendant que le sirop chauffe faites monter les blancs en neige au fouet (robot),

Quand les blancs commencent à mousser, verser le sirop dans le récipient en le faisant glisser sur la paroi.

La meringue est prête lorsque le récipient du bol est tiède.

Il faut ensuite placer la meringue dans une poche à douille et confectionner un décor sur la tarte. Si vous le souhaitez, vous pouvez passer la meringue sous le chalumeau ou sous le grill de votre four pour une couleur dorée.

8. Etat-civil

▪ Prochains grands anniversaires à souhaiter

100 ans : Mme Hess Marie, le 13 juillet.

96 ans : Mme Weibel Lucie, le 27 septembre.

95 ans : Mme Fritsch Marguerite, le 20 juillet.

93 ans : M. Felden Antoine, le 11 juin ; Mme Krieger Anne, le 25 septembre.

92 ans : Mme Feger Mathilde, le 23 septembre.

88 ans : Mme Heyd Georgette, le 7 août ; Mme Wendling Marie-Louise, le 25 août.

86 ans : Mme Gesell Yolande, le 25 juillet.

85 ans : M. Dibling Joseph, le 21 août ; M. Martin Ernest, le 14 septembre.

84 ans : M. Louvet Jean-Jacques, le 2 août ; Mme Brucker Marie-Thérèse, le 08 août ; M. Krieger Eugène, le 29 août.

83 ans : M. Vogt Joseph, le 21 juin.

82 ans : M. Waeckel Charles, le 12 juillet.

81 ans : Mme Criqui Maria, le 29 août.

80 ans : M. Hess Alphonse le 30 juillet.

79 ans : Mme Criqui Anne-Marie, le 16 juin.

78 ans : M. Dibling Antoine, le 12 août ;

Mme Hess Marie-Madeleine, le 31 août.

77 ans : M. Vogt François, le 30 juillet.

76 ans : Mme Leibenguth Marie-Louise, le 16 août ; Mme Muller Jeanne, le 28 septembre.

75 ans : M. Kister François, le 1^{er} juin ;

Mme Daull Denise, le 30 juillet.

L'équipe de rédaction de la Gazette souhaite un joyeux anniversaire aux jubilaires.



▪ Naissances



● Jade et Ludivine HAPPLE, nées le 5 mars 2021 à Saverne, filles de Philippe Happle et Coralie Schwartz

Bienvenue aux enfants.

▪ Décès

▪ **LUTZ Marthe**, le 22 janvier

▪ **CAPSI** Marie-Josée, le 28 février

▪ **KLEINCLAUSS** Martine, le 05 mars

▪ **WITTNER** Marie, le 10 avril

▪ **SCHAETZEL** Mariette, le 16 avril



Sincères condoléances aux familles

9. Informations pratiques

▪ Horaires d'ouverture Secrétariat de mairie

- ✓ Lundi: 9h - 11h et 16h00 - 18h00
- ✓ Mardi : 9h - 11h
- ✓ Jeudi : 9h - 11h et 16h00 - 18h00
- ✓ Vendredi : 9h - 11h

En soirée, sur rendez-vous

▪ **Téléphone** : 03.69.02.31.18 ou 03.69.02.31.30

▪ **Fax** : 03.88.94.86.74

▪ **Mail** : mairie.ettendorf@payszorn.com

▪ **Site internet** : <https://ettendorf.payszorn.com>

Pour l'amélioration de la communication au sein de la commune et se tenir informé des dernières nouveautés, inscrivez-vous sur le site internet de la commune : www.ettendorf.fr

▪ Démarches administratives

- ✓ **Extrait ou copie d'acte de naissance** : mairie du lieu de naissance. Gratuit.
- ✓ **Extrait ou copie de son acte de mariage ou duplicata du livret de famille** : mairie du lieu de mariage. Gratuit.
- ✓ **Copie d'acte de décès** : mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt. Gratuit.
- ✓ **Carte d'électeur** : mairie du domicile. Gratuit.
- ✓ **Certificat de vie commune** : mairie du domicile. Gratuit.
- ✓ **Carte Nationale d'Identité** : Prendre rendez-vous dans une des mairies équipées de bornes biométriques.

Les plus proches sont : Val de Moder, Ingwiller, Brumath, Saverne, Haguenau.

Documents nécessaires :

- 2 photos d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance
- 1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)
- L'ancienne carte d'identité
- Timbre fiscal de 25 €, si l'ancienne carte ne peut être présentée.

Validité : 15 ans pour les personnes majeures, 10 ans pour les personnes mineures

✓ **Passeport** : Toutes les mairies équipées de bornes biométriques, comme pour la C.N.I..

Se présenter en personne avec les documents suivants :

- 2 photos d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance + d'un des parents (pour les mineurs)
- 1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)
- La Carte Nationale d'Identité
- L'ancien passeport, en cas de renouvellement
- Timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeures, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Validité : 10 ans (adultes) et 5 ans (mineurs).

■ Location des salles du centre socioculturel

Les réservations sont à nouveau possibles sous conditions. Pour ce faire, prenez contact auprès de Dominique Gesell, Président de l'ALC par téléphone au 06.86.90.22.68 ou par mail: alc.ettendorf@gmail.com.

Il est également possible d'en faire la demande via le formulaire de contact sur le site internet www.ettendorf.fr

■ Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 14h30 à 16h30.

■ Horaires d'ouverture des déchèteries

- Bossendorf** : mardi et jeudi de 14h à 17h45 en accès libre.
Samedi **uniquement sur rendez-vous** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.
- Mutzenhouse** : lundi et mercredi de 14h à 17h45 en accès libre.
Samedi **uniquement sur rendez-vous** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.

■ Numéros utiles

- Médecin de garde** : 03.88.11.69.00
- SAMU** : 15
- Pompiers** : 18
- Appel d'urgence** : 112
- Gendarmerie Hochfelden** : 03.88.91.50.18 ou 17
- Service social, UTAMS Saverne** : 03.88.02.80.02
- SPA Saverne** : 03.88.71.01.71

Par soucis d'écologie et d'économie, il vous est possible d'obtenir la gazette directement par mail.

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail pour l'envoi de la version dématérialisée :

Ne souhaite plus recevoir la version papier du journal communal.

Il est possible revenir sur votre décision. Dans ce cas, il suffira d'en faire la demande auprès de la secrétaire de mairie.